



Commission Départementale du Football d'Entreprise et du Football Diversifié

Animateur : M. PAREUX

Membres : MM. BOISNOIR, PASQUINI

PV du 14 février 2023

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes du DEF, dans les conditions de forme et de délai définies à l'article 31 du Règlement Sportif Général du DEF et à l'annexe financier.

MODIFICATION DE MATCH – MATCHS REPORTES OU MODIFIES :

Un module de demande de modifications de matchs via Footclubs, vous permet de pouvoir saisir des **demandes de changement de date et/ou d'horaire et/ou d'installation depuis Footclubs.**

→ A l'attention des clubs : nous rappelons que les notifications des indisponibilités des salles doivent être datées, signées, et avoir le cachet de la ville. Tout courrier ne respectant pas cette règle, ne sera pas pris en compte.

FEUILLES DE MATCH :

En cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, il est établi une feuille de match papier. Les deux clubs et l'arbitre adressent, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport à la Commission compétente en exposant le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI.

La feuille de match informatisée est obligatoire sur les rencontres du championnat Seniors Futsal. Par mesure de sécurité, vous pouvez éditer via votre Footclubs une feuille de match papier. (Compétition, édition et extractions, rencontres, feuille de match PDF, puis choisir type de poules et date de match).

Nous vous rappelons qu'un rapport doit être adressé au Secrétariat du District dès que la FMI n'a pu être établie.

AFFAIRES GENERALES

La commission se réunira tous **les mardis** de 10h30 à 12h00. → Vous pouvez la joindre pendant ces réunions au : **01 60 84 93 19.**



Arrêté Municipal de la Mairie de MAISSE du 11/01/2023 :
Fermeture du gymnase des Roches du 11 janvier 2023 jusqu'à nouvel ordre.

CHAMPIONNAT FUTSAL

Rappel : les frais d'arbitrage sont débités sur le compte club.

FMI NON PARVENUE DU 30/01/2023

BVE FUTSAL 3 / PALAISEAU US 1

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport de l'arbitre. Remerciements.

1^{er} avertissement et amende à BVE FUTSAL pour absence de la tablette.

- Match n° 25288678 du 07/02/2023 reporté à une date ultérieure – MNVDB FC 1 / BVE FUTSAL 3

Reprise de dossier.

Suite à la grève du 07/02/2023, cette rencontre est reportée au 28/02/2023, sous réserve de l'accord de BVE FUTSAL.

- Match n° 25288672 du 11/02/2023 – IGNY FUTSAL 2 / BRUNOY FC 1

Lecture de la FMI.

Courriel de BRUNOY FC.

Rapport de l'arbitre. Remerciements.

La Commission enregistre le résultat du match : IGNY FUTSAL 2 : 2 buts – BRUNOY FC 1 : 13 buts.

- Match n° 25288691 remis au 13/02/2023 – BVE FUTSAL 3 / VILLABE ETS 2

Accord des deux clubs via Footclubs pour jouer cette rencontre le 22/02/2023 à 21h au gymnase Auguste Delaune à BRETIGNY SUR ORGE.

Accord de la Commission.

COUPE DE L'ESSONNE FUTSAL

Pour la Coupe Essonne Futsal, les frais d'arbitrage sont à partager entre les 2 équipes et seront prélevés sur le compte club.

Dates prévisionnelles des :

¼ de finale : semaine du 13 au 18 février 2023. Date butoir le 5 mars 2023.

½ finale : semaine du 3 au 8 avril 2023.

Liste des matches des ¼ de finale :

1. CROSNE FC / IGNY FUTSAL
2. BRUNOY FC / DIAMANT FUTSAL



3. ULIS FUTSAL / PALAISEAU US
4. VILLABE ETS / MYA FUTSAL

- Match n° 25673529 du 15/02/2023 – BRUNOY FC /DIAMANT FUTSAL

Courriels de BRUNOY FC et de la Mairie de BRUNOY.

Cette rencontre se jouera au gymnase Gounot situé au 157 route de Brie à BRUNOY.

Prochaine réunion le mardi 21 février 2023